



Marc PÉRÉ
Maire

Vice-président de
Toulouse Métropole

ATTESTATION SOLIDITE

Article 46 du Décret N° 95-260 du 8 mars 1995

Je, soussigné Marc PÉRÉ, Maire de L'Union, atteste, en qualité de maître d'ouvrage, avoir respecté les règles de construction prescrites par les textes, en application du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment avoir fait effectuer l'ensemble des contrôles et vérifications techniques relatifs à la solidité conformément aux textes en vigueur dans le cadre de l'opération suivante :

MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE DES FÊTES

N° de l'Autorisation de Travaux : AT 031 561 18 A T005

Fait à L'UNION,

Le

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Philippe BAUMLIN

Le Maire,
Marc PÉRÉ

